

Le nouvel examen du CRFPA, une réforme aux objectifs obscures.

Par **steeven2014**, le 11/07/2016 à 20:03

Bonjour,

C'est officiel depuis le 7 juillet, l'examen du CRFPA sera nationalisé dès septembre 2017. L'objectif annoncé est de gommer les disparités de % d'admis entre IEJ, d'augmenter et d'unifier le niveau des élèves avocats, pour "rehausser le prestige de la profession", et de simplifier l'examen. Tout cela est débattable :

Tout d'abord, il n'y aura plus que cinq épreuves. Pour les écrits, il s'agira : d'une note de synthèse, d'un cas pratique (sur une des 6 mystérieuses matières au choix) et d'une seule épreuve de procédure !

Les épreuves d'admission seront quant à elles composées du Grand Oral, sur de la culture juridique générale, et d'une épreuve de langue, point.

Si j'étais cynique, je dirais que cette épreuves n'a pour but que d'anéantir toute polyvalence [smile3]. Mais en réjouira-t-elle certains ?

Par **steeven2014**, le 11/07/2016 à 20:04

*Obscurs

*cette réforme

[smile17]